

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 MAI 2023

Date de convocation : 28 avril 2023

Date d'affichage : 2 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : Mme Aline BOCQUET, M. Cédric DA SILVA, M. Jacques DE COCK, Mme Elisabeth DE FARIA, M. Joël JOUGLET, M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Sébastien BARONICK, Mme Maryse DELIGNY, Mme Sylvie DENIZOT qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure PICARD, M. LESAGE Jean-Claude qui a donné pouvoir à M. Pascal LEFEVRE, Mme Mélina PEIXOTO qui a donné pouvoir à M. Cédric DA SILVA, M. Yannick ROUSEAU, Mme Véronique ROUX qui a donné pouvoir à Mme Aline BOCQUET.

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD.

### **DELIBERATION 2023-16 : ADOPTION PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU 30 MARS 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h06.

Il demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières sur le compte-rendu de la dernière séance de Conseil Municipal du 30 mars 2023 qui a été adressé à l'ensemble des conseillers.

Aucune remarque n'est à noter.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 joint en annexe.

## **DELIBERATION 2023-17 : REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR MME PICARD**

Mme PICARD Marie-Laure a effectué les achats suivants pour le compte de la Mairie :

- RETIF facture n° 11451129 du 27/03/2023 18,11 €  
(sachets pour chocolats de Pâques)

**Le Conseil Municipal,**

Et après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et une abstention (Mme Marie-Laure PICARD)

**DECIDE** de rembourser les achats avancés par Mme PICARD Marie-Laure pour un montant de 18,11€.

**D'IMPUTER** cette dépense à l'article 6232.

## **DELIBERATION 2023-18 : DIVISION PARCELLES ZE 98, 100, 110 ET 111**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;  
Vu le projet de division parcellaire cadastrée ZE 98, 100, 110 et 111 en vue de la modification de l'aire de retournement.

**Le Conseil Municipal,**

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la réalisation de la division des parcelles ZE 98, 100, 110 et 111 en vue de la modification de l'aire de retournement.

**AUTORISE** à cet effet M. le Maire, ou son remplaçant, à signer tous documents inhérents à cette division parcellaire.

## **DELIBERATION 2023-19 : TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Arrivées de M. ROUSEAU Yannick et de Mme DELIGNY Marise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation d'un système de vidéoprotection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

M. le Maire précise qu'un certains nombres de proposition ont été reçues en Mairie pour de l'achat mais aussi de la location. Un débat s'ouvre au sein des Conseillers.

**Le Conseil Municipal,**

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de prendre de plus amples renseignements sur l'offre de location, et de faire établir un nouveau devis par la société LEASE PROTECT.

### **DELIBERATION 2023-20 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023**

Des subventions sont attribuées à certaines associations du secteur qui en ont fait la demande auprès de la Mairie. Un courrier a été adressé à toutes les associations communales le 15 mars dernier. Certaines nous ont fait parvenir leur demande de subventions.

**Le Conseil Municipal,**

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder les subventions suivantes sur dossier complet, au titre de l'année 2023 :

Associations Communales	Subvention pour 2023
Amitiés du 3 <sup>ème</sup> Ages	500,00
Anciens combattants	500,00
Coopérative scolaire	2 600,00
Société de chasse	500,00
Véhicules militaires	500,00
UNAPEI 60	100,00
L'Anthurium	100,00
Envol	50,00
ASDAPA	200,00
Donneurs de sang	100,00
Us Judo Ribécourt	200,00
TOTAL	5 350,00

### **DELIBERATION 2023-21 : REVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU PERISCOLAIRE**

**Le Conseil Municipal,** à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 et jusqu'à nouvelle modification des tarifs.

Restauration scolaire :

- 4,90 € pour un enfant
- 4,20 € pour le ou les enfants suivants déjeunant le même jour
- 8,00€ pour un repas non réservé dans les délais
- 5,00 € pour les agents communaux et les professeurs
- La gratuité pour l'ATSEM

Périscolaire :

- 3,80 € la demi-journée (matin ou soir)
- 4,90 € la journée (matin et soir)
- 3,80 € de majoration de 0 à 15 minutes de retard
- 15,00 € de majoration au-delà de 15 minutes de retard

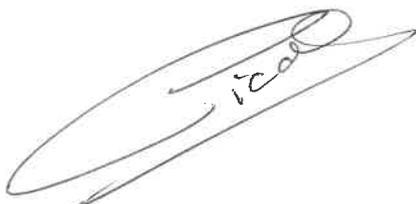
#### QUESTIONS DIVERSES

- Livre de Pimprez par M. DECLEIN  
Où seront les points de vente?  
Certains élus sont intéressés : Elisabeth, Laurence, Yannick, Marie-Laure
- Organisation d'un barbecue élus/personnel, date à définir
- Elections sénatoriales
- Revoir pour les places de parking devant chez Laurence et Benoît
- Revoir les zébras devant chez Mme VERPLANCKE Adeline

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h43.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance**  
Marie-Laure PICARD



**Le Maire,**  
Pascal LEFEVRE

